

ANNEXE 4

Principes de tarification et de facturation appliqués aux experts recourant à OPALEXE

Pour la parfaite information des cours et tribunaux, sont portées à leur connaissance les règles relatives aux frais exposés par les experts recourant à la dématérialisation au travers de la solution OPALEXE.

La tarification appliquée est un coût fixe par expertise.

Quelle que soit la spécialité de l'expert, et pour des dossiers créés sur OPALEXE à compter de l'entrée en vigueur de l'avenant, celui-ci se verra appliquer une tarification fixe et unique qui interviendra 6 mois après le début de son expertise.

Les experts sont catégorisés par le CNCEJ en 8 branches principales classées de A à H comme présentées dans le tableau ci-dessous avec le coût hors taxe associé de l'expertise dématérialisée :

A	AGRICULTURE – AGRO.ALIMENTAIRE – ANIMAUX – FORÊTS	80 €HT
B	ARTS -CULTURE – COMMUNICATION ET MÉDIAS – SPORT	80 €HT
C	BÂTIMENT – TRAVAUXPUBLICS – GESTION IMMOBILIÈRE	80 € HT
D	ÉCONOMIE ET FINANCE	80 € HT
E	INDUSTRIES	80 € HT
F	SANTÉ	80 € HT
G	MÉDECINE LÉGALE- CRIMINALISTIQUE ET SCIENCES CRIMINELLES	80 € HT
H	INTERPRÉTARIAT – TRADUCTION	15 € HT

